



BRETAGNE

AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Objectif Reprise : Accompagner la reprise d'activité post-confinement

En réponse à la sollicitation du Ministère du travail et à l'appel à projets FSE, l'Anact a proposé - en s'appuyant sur le réseau Anact – Aract - la mise en oeuvre d'un dispositif (« Objectif reprise »), soutenu par le FSE, visant à apporter un **appui gratuit individuel ou collectif aux entreprises de moins de 250 salariés pour les aider à adapter et faire évoluer :**

- ✓ leurs mesures de **prévention** ;
- ✓ leurs pratiques de **gestion des RH** (équilibres vie privée/vie prof., reconnaissance, horaires de travail ...)
- ✓ **l'organisation et les modalités** même de **réalisation du travail**.

Le dispositif développe une offre qui va de la réponse immédiate à l'accompagnement plus approfondi afin d'aider les entreprises à **organiser la poursuite ou reprise d'activité** en s'appuyant notamment sur la **conduite de retours d'expérience associant le management et le dialogue social**.

L'approche du réseau Anact - Aract

- **Un dispositif ayant la vocation à s'inscrire en cohérence et en complémentarité** avec les dispositifs déjà existants sur le territoire et **s'articuler avec les offres de services** proposées par un ensemble d'acteurs.
- **Une offre qui porte l'approche décloisonnée des enjeux** (prévention, RH, management ...) et qui intègre les 2 dimensions du réseau Anact-Aract : **organisation du travail et relations professionnelles.**
- Des accompagnements qui s'appuient sur **des démarches concertées et participatives autour de réflexions collectives** au sein des entreprises.
- **Un rôle clé de capitalisation et transfert** : face à une situation inédite, utilité de partager avec le plus grand nombre les enseignements issus des accompagnements.

Un dispositif en 4 points

➤ **Un outil d'autopositionnement en ligne** qui sera le point d'accès au dispositif : l'Anact assure la transmission à chaque Aract des demandes relevant de sa région : accès direct à un radar, des recommandations génériques et des ressources en ligne

➤ **Une réponse à chaque demande** avec potentiellement un échange (téléphonique ou mail) pour orienter vers appui « Objectif Reprise » ou vers autres dispositifs existants

➤ Un appui flash Objectif Reprise

➤ Un appui approfondi Objectif Reprise

Individuel ou collectif

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Emploi
Solidarité
Formation

Anact Aract
LE RÉSEAU

COVID-19
Entreprises de moins de 250 salariés

OBJECTIF REPRISE

Un appui en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales pour sécuriser la reprise ou la poursuite d'activités

Avec le déconfinement, vous souhaitez

- réorganiser l'activité de votre entreprise ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

Orientation, conseils...
Objectif reprise vous propose des solutions adaptées pour vous aider à passer le cap !

Rendez-vous sur anact.fr/objectifreprise

Dispositif gratuit du ministère du Travail destiné aux entreprises de moins de 250 salariés, porté par le réseau Anact-Aract et les D'Aract

Financé par le Fonds social européen



Merci de citer l'Aract Bretagne en cas d'utilisation de ce document

Un point d'entrée : l'outil d'autopositionnement en ligne

Les 6 axes autour desquels est structuré l'outil de positionnement en ligne :

- Organisation du travail
- Management
- Ressources humaines
- Dialogue social
- Prévention
- Conduite de retours d'expériences

(transverse aux 5 autres axes) pour mieux travailler demain

Accessible sur les sites du ministère du travail, de l'Anact et des Aract



Merci de citer l'Aract Bretagne en cas d'utilisation de ce document

Un point d'entrée : l'outil d'autopositionnement en ligne

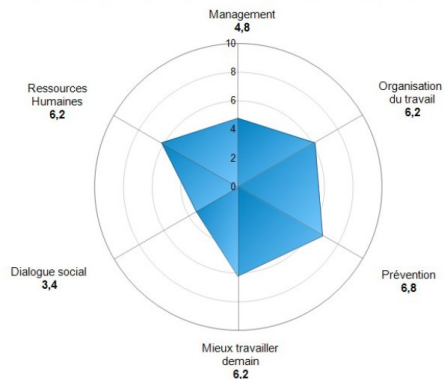


Anact Aract

SYNTHESE DE VOTRE DIAGNOSTIC

Retrouvez ici vos résultats, ainsi que de premières recommandations, des contacts et ressources utiles. Pensez à conserver ce document, qui servira de base à vos échanges si vous souhaitez être recontacté par un expert des conditions de travail.

Indication de lecture : sur chaque thème, plus la note est faible et plus le besoin d'accompagnement est important.



VOS AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES

- Organisation du travail : 6,2 sur 10
- Prévention : 6,8 sur 10
- Ressources humaines : 6,2 sur 10
- Management : 4,8 sur 10
- Dialogue social : 3,4 sur 10
- Pour mieux travailler demain : 6,2 sur 10



Anact Aract

ORGANISATION DU TRAVAIL

VOTRE SCORE : 6,2

Pourquoi agir ?

Dans cette période de crise, l'enjeu de la reprise ou continuité d'activité consiste pour les entreprises à pouvoir ajuster en continu leur organisation aux moyens (humains, matériels) réellement disponibles. Il s'agit également de construire collectivement de bonnes conditions de travail et de production pour permettre une reprise durable.

Comment agir ?

1. Organiser la reprise d'activité par palier, **en fixant des priorités opérationnelles. Evaluer chaque ajustement de l'organisation** du point de vue de l'efficacité et la santé au travail.
2. S'assurer que les **évolutions de l'organisation sont mises en place en associant les équipes concernées.**
3. S'appuyer sur un ou plusieurs **groupes de travail** (cellule, comité...) dédié à la gestion de la reprise ou de la continuité de l'activité et comprenant des **représentants du personnel, des salariés et des managers.**

Ressources thématiques

Reprise de l'activité. L'après-confinement ? - Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA), Syndicat national des organismes de formation (Synofdes), 05/2020, 98 pages.

Les aspects organisationnels sont particulièrement traités pages 6 et 7 et dans la Chap1 – Etape 1.

Mon plan de continuité des activités. Sécurité-prévention des salariés : PME, TPE, artisans. Covid 19 - OPPBTP, 05/2020, 10 pages

Guide de recommandations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités dans le contexte de pandémie - Syntec, 24/04/2020. 40 pages.

Entreprises, comment sortir de la période de confinement ? - Aract Bretagne, Direccte, Région Bretagne, 05/2020, 11 pages.



Anact Aract

RESSOURCES ET CONTACTS UTILES

> Ministère du travail

Outre des dossiers thématiques, et le rappel des textes réglementaires, le ministère du Travail propose une série de **fiches conseil métiers**. Il met également à disposition les **Guides « plan de continuité de l'activité économique et bonnes pratiques face au Covid 10-19 »** édités par les organisations professionnelles.

> Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)

Le réseau des CCI aide les entreprises à faire face aux conséquences économiques de l'épidémie, et détaille **trois séries de mesures** mobilisables par les entreprises.

[Liste des CCI](#)

> **Chambres des métiers et de l'artisanat** : Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat accompagne les entreprises dans leurs démarches et les aide à surmonter les difficultés suite à l'épidémie de COVID-19. Pour répondre à leurs questions, elles ont mis en place des cellules d'accompagnement dans chaque département. Pour toute question, vous pouvez adresser votre demande à l'adresse : infocovid19@cma-france.fr

[Liste des Chambres des Métiers et Artisanat \(CMA\)](#)

> Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture mettent en place **des cellules de soutien aux exploitations agricoles.**

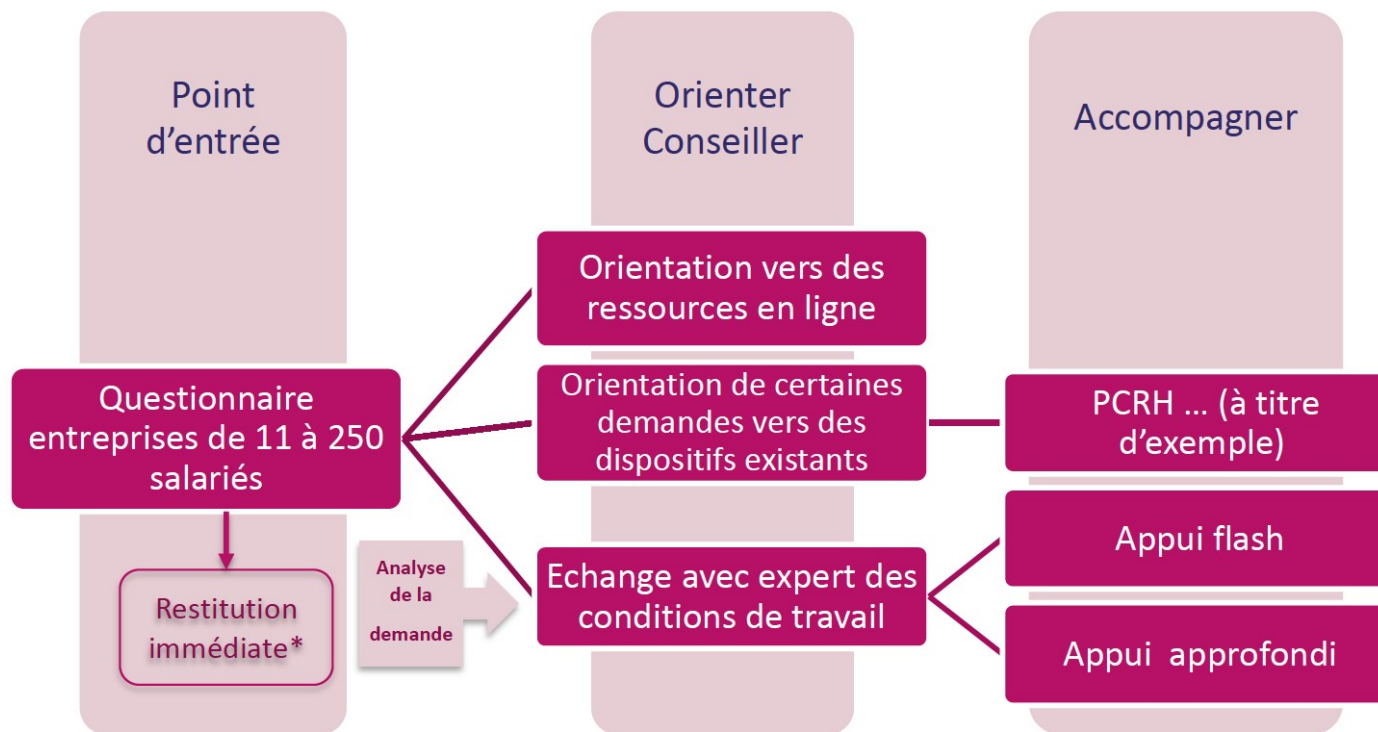
> L'INRS

L'Institut national pour la recherche en santé et sécurité au travail publie des conseils en matière de **reprise d'activité et de prévention.**



Merci de citer l'Aract Bretagne en cas d'utilisation de ce document

Une première offre socle destinée aux entreprises de 11 à 250 salariés



* Après avoir répondu aux 6 questions d'un des 6 axes, le score apparaît avec un petit développement qui explicite :

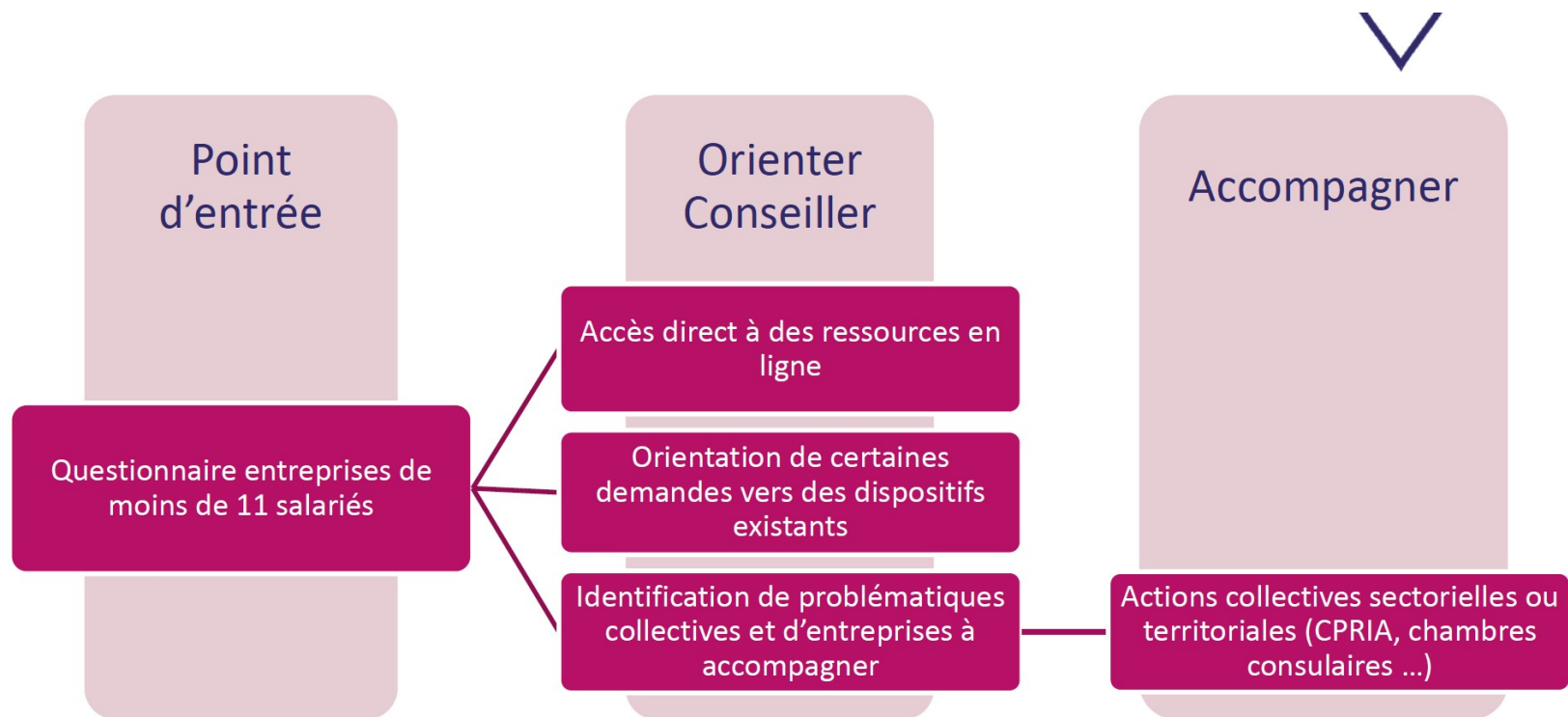
- Pourquoi agir sur cet axe ?
- Sur quoi ou comment agir sur cet axe ?

Après avoir répondu à l'ensemble des questions, restitution sous la forme du radar et a minima accès aux outils autoportés.



Merci de citer l'Aract Bretagne en cas d'utilisation de ce document

Une seconde offre socle destinée aux entreprises de de moins 11 salariés



Calendrier de mise en œuvre en trois phases

- **Le lancement de l'offre socle par le Réseau dès le 19 mai 2020** afin de répondre aux demandes les plus essentielles des entreprises de moins de 250 salariés et **jusqu'à fin Juin 2021** ;
- Le déploiement progressif de l'offre socle par **le Réseau et par des consultants référencés suite à un appel à projets FSE** (notification du marché le **8 juillet 2020 jusqu'à fin juin 2021**) ;
- La poursuite du déploiement d'une offre socle qui pourra être enrichie par des mesures complémentaires adaptées aux besoins exprimés par les entreprises et les acteurs qui les accompagnent.

Déploiement du projet Objectif Reprise en région

Le projet « Objectif reprise » nécessite **un déploiement régional homogène**. Les Aract devront, ainsi, l'organiser et le mettre en œuvre en étroite coordination avec les DI(R)ECCTE qui en assureront le pilotage pour le compte du Ministère du Travail.

Chaque Aract organise et participe à la mise en œuvre :

- **Du circuit de réponses aux entreprises** ayant rempli le questionnaire et demandant à être aidées ;
- **La consolidation et l'actualisation des éléments** permettant d'orienter les entreprises vers les ressources existantes au niveau de la région ;
- **L'animation territoriale du réseau de partenaires** autour du projet en régions, de manière à garantir la qualité des orientations et l'effectivité de la prise en charge des besoins des entreprises ;



Déploiement du projet Objectif Reprise en région

- **Le suivi des demandes traitées** permettant d'obtenir des données quantitatives et qualitatives exploitables régionalement et de produire des bilans intermédiaires et finaux ;
- **L'animation et la mobilisation des consultants** retenus dans le lot régional de la mise en concurrence engagée au niveau national.

Des premiers résultats

- **6237** questionnaires remplis au niveau national soit une représentation de 8% pour la Bretagne
- **537** entreprises ayant répondu aux questionnaires dont **419** TPE (soit 77%)
- **8 demandes de PME** pour bénéficier d'un appui individuel et **65 demandes de TPE** pour obtenir des informations complémentaires et participer à des temps collectifs

Secteurs	Moins de 11 salariés	Plus de 11 salariés
Commerce	8	1
Construction	2	1
Fabrication d'aliments, boissons et produits à base de tabac	2	0
Fabrication autres produits industriels	1	1
Hébergement et restauration	40	1
Services	9	1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1	0
Administration publique, enseignement, action sociale, santé	1	2
Information et communication	0	1
Transport et entreposage	1	0
TOTAL	65	8



Des actions partenariales à construire sur les territoires

Des actions collectives pourront être déployées soit à la demande de partenaires soit à partir des demandes entrantes avec une triple approche possible :

- **territoriale** par des actions ancrées sur les territoires et les départements ;
- **sectorielle** par des actions collectives interentreprises d'un même secteur et pour des secteurs en difficulté (à titre d'exemples : tourisme, restauration, commerces et artisanat) ;
- **thématique** par des actions ciblées aux préoccupations et aux besoins des entreprises

Ces actions pourront se coconstruire au plus près des réalités des entreprises et en y associant un ensemble d'acteurs du territoire.

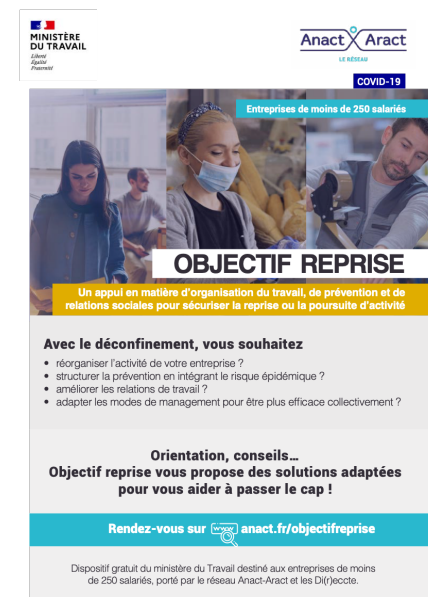
Campagne de communication

Au niveau national

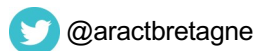
- Communication du dispositif Objectif Reprise sur les sites emploi-travail.gouv.fr, anact.fr
- Diffusion d'un communiqué de presse
- Publication des premiers posts sur les réseaux sociaux
- Flyer de présentation

Au niveau Régional

- Coordination de la communication en région Direccte - Aract
- Publication d'une actualité sur le site web Aract Bretagne et sur la newsletter
- Relai des posts nationaux sur les réseaux sociaux de l'Aract
- Ciblage d'entreprises prioritaires
- Communication auprès de partenaires



Aract Bretagne - 227 rue de Châteaugiron - 35000 Rennes T 02 23 44 01 44



Véronique Bouyaux, Directrice : v.bouyaux@anact.fr

Alain Chevance, référent projet OR : a.chevance@anact.fr

<https://www.anact.fr/objectifreprise/tpc>

<https://www.anact.fr/objectifreprise/pme>

www.bretagne.aract.fr



Financé par le Fonds social européen



Merci de citer l'Aract Bretagne en cas d'utilisation de ce document